

Message no 94 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Aménagement du territoire – Secteur de Flumeau – Plan d'aménagement de détail no 34 Zone industrielle Sud – Crédit d'investissement de 150 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 94 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 *Zone industrielle Sud*, dans le secteur de Flumeau.

But de la dépense

Lors de l'approbation du plan d'aménagement local (PAL) de Châtel-St-Denis le 28 juin 2018, une nouvelle zone d'activité a vu le jour dans le secteur de Flumeau. Cette zone est l'objet du PAD n°34 *Zone industrielle Sud* et recouvre une surface d'environ 30 000 m². Ce secteur a été affecté à la zone d'activité 1 (ACT1) qui est destinée aux activités industrielles et artisanales qui, par les nuisances qu'elles provoquent, ne pourraient être implantées dans d'autres zones.

Actuellement, sept propriétaires, dont la Commune de Châtel-St-Denis, se répartissent la surface de ce PAD.

Pour faciliter le développement de ce quartier et répondre à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises artisanales sur notre territoire, la Commune de Châtel-St-Denis propose d'agir en tant que Maître d'Ouvrage. La participation financière se fera par l'intermédiaire de taxes.

Le montant de 150 000 francs comprend le mandat d'urbaniste, l'étude du plan d'équipement de détail (PED), les études de trafic et d'acoustique ainsi que les frais de géomètre.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.094.790/5090.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.992.790/5090.00

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 150'000.00**

À la charge des budgets d'investissements 2020 et 2021

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	150'000.00	Fr. 3'000.00
Amortissement	15% de Fr.	150'000.00	Fr. 22'500.00
Total			Fr. 25'500.00

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 Zone industrielle Sud, dans le secteur de Flumeau.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
 Localisation du secteur

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 94 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 *Zone industrielle Sud*, dans le secteur de Flumeau.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

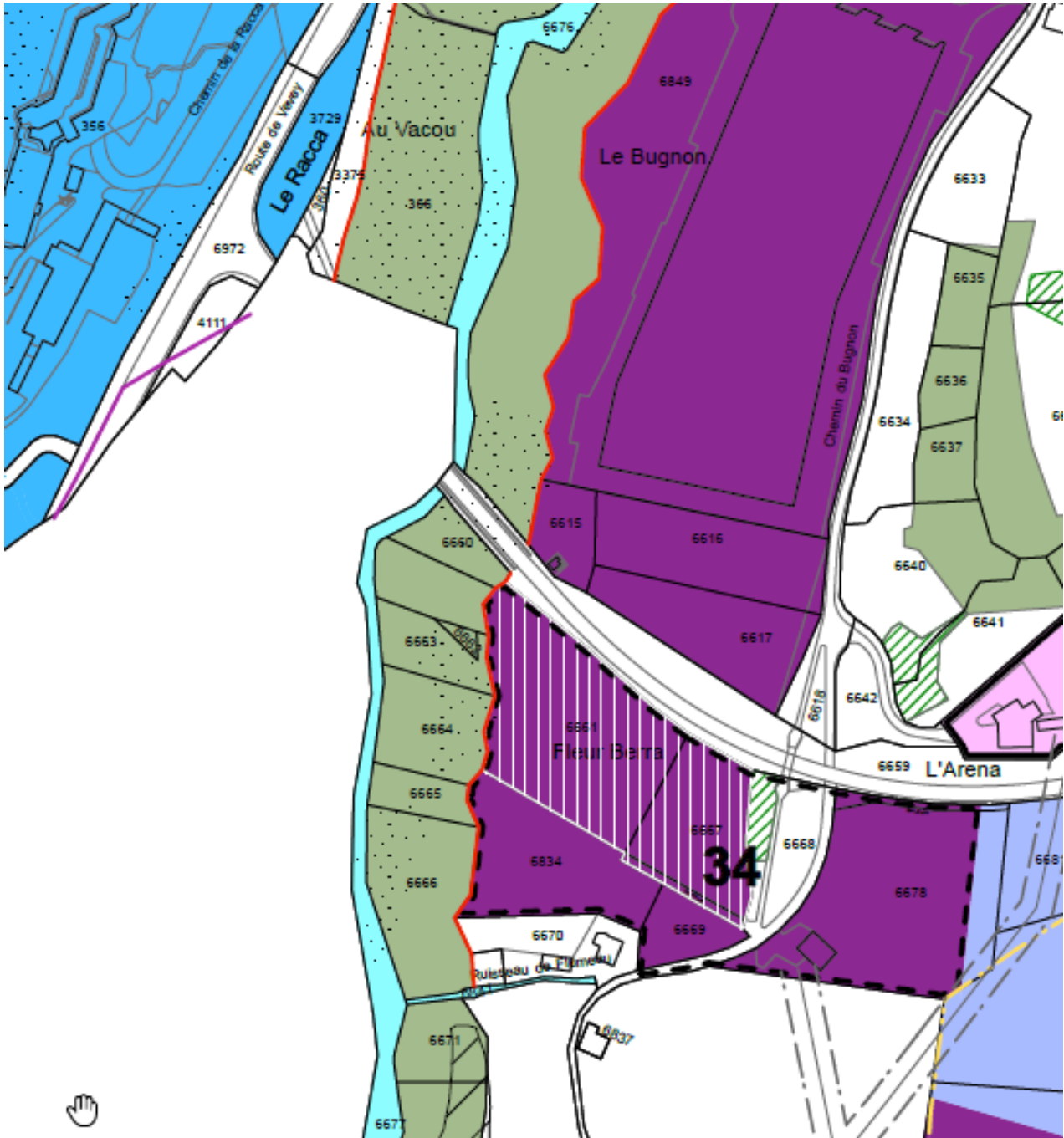
La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

Localisation du secteur



Art. 6661: 8479 m²
Art. 6667: 3460 m²
Art. 6668: 3536 m² (commune)

Art. 6669: 1216 m²
Art. 6678: 8466 m²
Art. 6834: 4073 m² (commune)